

Une alternative à la maison de repos

En créant en 1988, son service de Télé-Vigilance, suivant un concept élaboré auparavant avec les représentants de la Fédération des Associations des Généralistes de Charleroi (FAGC), la Coordination des Soins à Domicile de la Ville de Charleroi franchissait la première étape carolorégienne de la Télé-Médecine.

Depuis lors, le Télé-Vigilance fait partie de l'organisation de la vie de plus de 500 personnes âgées, malades ou handicapées souhaitant rester dans leur environnement habituel.

Grâce au Télé-Vigilance, une existence normale peut être poursuivie dans le cadre de vie habituel.

Depuis sa création, le service a étendu son rayon d'action outre les 15 communes de l'entité de Charleroi. Le centre a signé des conventions de collaboration avec la ville et/ou les CPAS de Fontaine l'Évêque, Gerpinnes, Charleroi, Fleurus, Châtelet,...

Nous vous assurons à prix modique sécurité et tranquillité!

VOUS DESIREZ VIVRE
A VOTRE DOMICILE
EN TOUTE SECURITE?

TELE-VIGILANCE
=
Une équipe à votre écoute
24 HEURES SUR 24!

Renseignez-vous!

Coordination des Soins à Domicile
de la Ville de Charleroi
Boulevard 228 Orion, 1-2^e étage
0000 Charleroi
TEL. 071 - 22.11.55



COORDINATION DES SOINS
A DOMICILE DE LA
VILLE DE CHARLEROI



TELE-VIGILANCE

Le CASI

MODE D'EMPLOI



Un appareil transmetteur, branché sur votre ligne téléphonique et sur une prise de courant à proximité, est installé à côté de votre téléphone.



Vous portez en permanence sur vous un "bouton émetteur" en forme de pendentif ou de bracelet.



En cas de problème (= chute, malaise, angoisse, agression,...), où que vous soyez dans votre habitation, une simple pression sur votre "bouton émetteur" alerte la centrale de secours via le transmetteur.



L'opératrice de la centrale reçoit votre appel. Elle vous identifie immédiatement et, via un micro sensible et un système de haut-parleur clair, entre en communication avec vous où que vous soyez dans votre habitation.



Les personnes (= parents, amis, voisins, médecin...) à contacter en cas de besoin, que vous nous avez désignées lors du placement de l'appareil, sont prévenues par l'opératrice qui reste en contact avec vous jusqu'à leur arrivée.

QUELQUES PRECISIONS

- ✓ Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la Télé-Vigilance est un service proposé à tous. Suffisamment sensible pour assurer la communication à l'intérieur de votre logement, il permet de continuer à vivre chez soi en toute sécurité grâce à une intervention rapide et efficace en cas d'appel à l'aide.
- ✓ Afin de permettre l'installation de l'appareil de Télé-Vigilance, une prise téléphonique à cinq branches conforme à Belgacom ainsi qu'une prise de courant située à proximité de celle-ci sont nécessaires.
- ✓ Seul votre appel autorise la communication. En effet, l'opératrice ne sait pas entrer en contact avec vous si vous n'avez pas d'abord pressé votre "bouton émetteur".
- ✓ En cas de coupure de courant, la batterie interne (ou les piles) prend le relais et assure le bon fonctionnement de l'appareil.
- ✓ Le secret professionnel et le respect de la vie privée sont intégralement respectés.

TARIF

L'appareil de Télé-Vigilance est placé dans les plus brefs délais chez toute personne qui en fait la demande.

- ✓ Lors du placement de l'appareil de Télé-Vigilance, un montant de 1.200 BEF vous sera facturé pour les frais d'installation et de gestion de dossier. Attention, ce montant n'est pas une caution!
 - ✓ La location mensuelle de l'appareil ainsi que le service s'élève à 1.100 BEF.
 - ✓ Le service de sécurité supplémentaire est de 2.000 BEF l'abonnement par année + une intervention au déplacement qui varie de 500 à 1.500 BEF selon le cas.
- Selon les cas, une intervention financière du CPAS et/ou de la mutuelle est possible.

Renseignez-vous au 071/33.11.55!